Déclaration de l'UNSA Éducation

CTSD de l'Ardèche du 29 mars 2013

L'Assemblée nationale vient d'adopter, il y a quelques jours, le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École. L'Unsa Education et le SE-Unsa se félicitent de ce vote qui impulse un réel changement de cap et rompt avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Au-delà de la programmation budgétaire de 60.000 emplois sur le quinquennat, cette loi acte un changement structurel majeur. L'élémentaire et le collège sont désormais solidement arrimés. La création du cycle CM/6ème et du conseil pédagogique écoles/collège consacrent l'unité et la continuité pédagogique de ce bloc de la scolarité obligatoire assis sur le socle commun de compétences.

Un bloc « bac-3/bac+3 » se dessine désormais, mettant en synergie les années lycées et l'enseignement supérieur. L'Unsa Education regrette que sur cet aspect, la loi se soit montrée bien timide alors que la cohérence de la refondation aurait nécessité un traitement courageux de cette question. Elle ne pourra pas être éludée très longtemps.

D'autre part, la création des ESPE refonde une indispensable formation initiale professionnelle par alternance. Cette formation professionnelle avait été dynamitée par la réforme Darcos, à laquelle la fédération Unsa Education s'était opposée dès sa présentation au Conseil Technique Paritaire Ministériel de mai 2009. Quant à la priorité au primaire, elle devenait urgente après tant d'années de jachère.

Pour autant, cette seule loi ne suffira pas à corriger notre système devenu inégalitaire. Si elle fixe de nouvelles orientations pour une école de la République plus juste, plus attentive à la réussite de tous, elle devra être complétée par des mesures concernant aussi bien la voie professionnelle que l'éducation prioritaire ou les RASED, par exemple. Pour notre département, il faut aussi espérer que les prochaines dotations dans les années futures pour le 1er degré iront bien au-delà des 7 postes attribués cette année.

Enfin, la loi et toutes les autres évolutions attendues ne se concrétiseront que si elles s'appuient sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités à innover. Cela passe aussi par une revalorisation de leur métier. Au-delà de la loi, c'est aussi à travers ces signaux que la Nation montrera son attachement à l'École de la République.